

III. COMMUNICATIONS SELECTIONNEES

1. PREVENTION ET ATTENUATION DES CATASTROPHES – POUR ASSURER UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Peter Sötje

Directeur général adjoint

Fondation Allemande pour le Développement International

Au nom du Conseil d'Administration de la Fondation Allemande pour le Développement International, j'ai la joie de vous accueillir à cette Table Ronde ici à la Villa Borsig.

Nul besoin assurément, après le récent séisme de Los Angeles, d'insister sur l'importance de cette Table Ronde et de son programme.

L'ampleur des dégâts matériels du séisme de Los Angeles n'est pas encore définitivement connue. D'ores et déjà, les estimations courantes suggèrent qu'ils dépasseraient 30 milliards de dollars E.-U. En comparaison, il convient de noter que le nombre de décès est relativement faible pour un tremblement de terre de cette ampleur.

Le nombre relativement faible de décès montre que l'association d'un système de secours d'urgence bien coordonné; d'actions publiques de formation anti-catastrophe par une «Journée de sensibilisation aux séismes» annuelle; et d'une construction réglementée depuis 1977 pour atténuer l'impact des tremblements de terre, a largement pu réduire les dégâts causés par le séisme. Tandis que bien des édifices anciens ont gravement été endommagés à Los Angeles, les bâtiments neufs abritant des bureaux semblent avoir bien résisté au tremblement.

Il est notoire que la vulnérabilité aux catastrophes s'accroît dans le monde et que les dégâts causés s'amplifient constamment. Action 21 adoptée à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio de Janeiro en 1992 énumère les facteurs responsables de cette situation critique.

Bornons-nous à mentionner quelques facteurs: modification globale du climat par suite de l'effet de serre et de la pollution de l'environnement; érosion du sol et désertification dues aux opérations de déboisement et à la culture excessive; abaissement du niveau de la nappe phréatique et pollution des eaux souterraines.

L'interaction entre pauvreté croissante, surpopulation, inadéquation de l'offre alimentaire, migration et concentration démographique dans les zones sujettes aux catastrophes ont aggravé la puissance de ces divers facteurs de risques, accroissant encore la vulnérabilité aux catastrophes et leur fréquence.

Les Nations Unies estiment qu'environ 180 millions de personnes ont été affectées par des catastrophes l'an passé et que plus de 50.000 personnes en sont mortes. Les dégâts matériels ont atteint 10 milliards de dollars E.-U.

Les principales victimes de ces statistiques sur les dégâts sont les pays à faibles ressources et à niveau de développement instable.

Quand survient une catastrophe, elle annihile généralement des années d'efforts de construction et de multiples projets de coopération au développement. Des capitaux croissants sont requis pour l'aide humanitaire d'urgence et la réhabilitation, amputant d'autant les budgets nationaux et internationaux assignés au développement.

Notre coopération au développement doit attribuer une plus haute priorité aux programmes de prévention des catastrophes qui doivent être consolidés au sein d'une politique de prévention des catastrophes au niveau national et international.

C'est précisément ce qu'appelle de ses vœux Carl-Dieter Spranger, Ministre fédéral de la coopération économique et du développement, dans un discours sur le thème «Politique de développement – sauvegarder l'avenir» prononcé à Bonn devant le Forum International de la Science le 14 décembre 1993.

Selon le Ministre, «la coopération au développement assume désormais de nouvelles tâches additionnelles nées des nouveaux problèmes de développement et de l'interdépendance croissante entre pays industriels et pays en développement».

Le Ministre a cité la prévention des catastrophes à titre d'exemple des futures tâches de la coopération au développement, et il lui accorde une priorité égale à celle de l'aide aux réfugiés et des mesures de réintégration.

«Cela exige», ajouta le Ministre, «que l'on établisse dans les pays en développement des capacités d'auto-aide en cas de catastrophe. Ce n'est pas seulement un devoir humanitaire mais aussi l'un des principaux moyens de contenir et d'orienter les mouvements migratoires de masse déclenchés par les catastrophes.»

D'où la nécessité de concevoir une politique de développement préventive sur une base multisectorielle. Elle doit comprendre des mesures de lutte contre la pauvreté tout comme la protection des ressources et de l'environnement et considérer la préparation aux catastrophes comme partie intégrante de la planification nationale et de la coopération internationale au développement.

La Fondation Allemande pour le Développement International a accepté cette tâche en incluant, ces dernières années, la prévention des catastrophes dans ses activités.

Au niveau du dialogue politique, le Forum de la Politique du Développement a suivi le processus de l'IDNDR depuis l'année 1989 où un Groupe

d'Experts Ad Hoc a travaillé ici à la Villa Borsig sur un rapport de l'IDNDR soumis ultérieurement à l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Après une Conférence Régionale aux Philippines en 1991, la présente réunion est la troisième conférence du Forum sur la prévention des catastrophes, l'accent étant mis cette fois sur le lien de plus en plus important entre prévention et développement durable.

Au niveau des programmes, le Centre de Promotion de l'Administration Publique de la DSE organise depuis 1992 des cours de perfectionnement pour les responsables de la gestion des catastrophes, de la protection civile et pour les agents administratifs.

Ces séminaires de perfectionnement ont apporté, dans le cadre de l'IDNDR, une contribution à la mise en place d'une gestion et d'une prévention efficaces des catastrophes. Les principaux pays concernés jusqu'ici étaient les suivants: Bangladesh, Indonésie, Népal, Philippines, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbekistan, Vietnam, Laos, Inde et Cambodge

Le sujet de la présente conférence englobe diverses questions importantes qui, bien qu'elles doivent être explorées davantage à la conférence intermédiaire de l'IDNDR à Yokohama, pourraient d'ores et déjà faire l'objet d'une discussion profitable ici:

- Quelles conditions conceptuelles, techniques et politiques doivent être réunies pour que la prévention des catastrophes devienne partie intégrante d'une politique nationale de développement durable comme de la coopération internationale au développement?
- Est-il possible de concevoir des procédures faisant dépendre les projets et programmes de développement d'une étude de leur vulnérabilité aux catastrophes et de la probabilité de risques?
- Pourrait-on et devrait-on créer un fonds pour couvrir les risques liés aux projets qui, en cas de catastrophe, accroîtrait les possibilités de réhabilitation et empêcherait la perte totale des investissements de développement? Comment un tel fonds pourrait-il être financé? Quel pourcentage serait réaliste?
- Est-il possible de décentraliser — à des fins de détection précoce, de préparation aux catastrophes et de réhabilitation — les données adéquates, les réseaux d'information et la technologie correspondante (y compris les structures de logistique militaire convertibles) afin de constituer des «pools technologiques» locaux dans les pays sujets aux catastrophes?
- Est-il possible d'assurer une meilleure coordination entre l'armée nationale et les services de secours civils dans le cadre d'un système amélioré de prévention nationale des catastrophes? Quelles sont les conditions requises à cette fin? Une telle coopération pourrait-elle entraîner une nouvelle perception des rôles?
- Et dernière question tout aussi importante: Quelle importance faut-il donner à la question des coûts-bénéfices dans le cadre du partenariat

entre pays développés et pays industriels pour la prévention des catastrophes en vue d'un développement durable?

Cette Table Ronde aura certainement atteint son objectif premier si l'expertise ici rassemblée permet d'élucider certaines de ces questions et de canaliser les idées qui en découlent, par la voie des comités de l'IDNDR, dans le débat général conduisant à la conférence intermédiaire de Yokohama et au-delà.

2. LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DANS LE CONTEXTE DES CATASTROPHES – UN ATELIER DE REPARATION SUPPLEMENTAIRE?

Ulrich Popp

Conseiller

Ministère fédéral de la coopération économique
et du développement, Bonn

Au nom du Ministère, j'aimerais exprimer notre appréciation pour les efforts et le soin déployés lors des nombreux entretiens préparatoires dans un esprit de compréhension des intérêts des parties concernées. Je souhaite à cette Table Ronde tout le succès que nécessite la communauté internationale pour contrecarrer le déferlement grandissant des catastrophes naturelles.

Monsieur Speth, l'administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, a récemment comparé notre planète à une machine à produire des catastrophes. Il a souligné les préoccupations de tous ceux qui doivent déjà faire face à la pénurie de fonds pour la coopération au développement. Le Commissaire des Nations Unies aux Affaires Humanitaires ayant énuméré plus de 150 crises survenues dans le monde rien qu'en 1992, la politique de développement risque de ressembler de plus en plus à un atelier de réparation.

Notre dilemme est patent: d'une part, la communauté internationale des donateurs ne sait que trop bien quelles conditions générales et quels critères politiques peuvent produire un développement durable au profit de l'humanité. D'autre part, un nombre croissant de grandes catastrophes, sans doute dues à l'homme pour la plupart et requérant des secours immédiats, engloutissent des budgets déjà insuffisants. Tous les partis politiques sont d'accord pour réclamer sans cesse plus d'argent pour l'aide au développement. En ces temps de récession économique mondiale, ces appels semblent plus vains que jamais.

Nous ne pouvons qu'évoquer le vieil adage: nécessité est mère d'industrie. En ce sens, nous estimons qu'il importe de considérer le sujet de deux points de vue:

On fait souvent état dudit continuum: aide humanitaire d'urgence, réhabilitation et coopération au développement à long terme se complètent mutuellement et débouchent l'une sur l'autre.

Le Ministère fédéral de la coopération économique et du développement travaille actuellement sur un document de base «Politique des réfugiés dans le cadre de la coopération au développement» qui doit paraître prochainement. Cette conception repose sur trois piliers dont l'ensemble forme également un continuum.

Le premier pilier est la lutte contre les causes de l'exode. Citons ici, outre les crises politiques et les maux économiques, les catastrophes naturelles également. Toute mesure efficace de coopération au développement qui vise à améliorer la situation socio-économique des pays en développement contribue à réduire les causes d'émigration. La deuxième tâche que nous devons nous fixer dans le cadre de la politique des réfugiés est d'atténuer les répercussions de l'exode dans les pays d'accueil du Sud. Plus de 90 % des flux de réfugiés touchent les pays en développement pauvres. Nous les aidons à gérer cette ponction additionnelle sur leurs ressources.

Le troisième et dernier pilier est l'aide au retour et à la réinsertion des réfugiés, retour souvent tributaire de la reconstruction. Nous considérons qu'un retour réussi est le meilleur indice d'un développement paisible qui préviendra de nouvelles vagues de réfugiés.

Comme vous voyez, le thème des réfugiés présente bien des analogies avec le sujet de la présente Table Ronde et le recoupe en partie.

Le lien entre vulnérabilité aux catastrophes et niveau de développement d'un pays est patent. Gardons-nous cependant d'imposer à l'aide au développement toutes les réparations nécessaires après le cataclysme. Il me semble que l'aide la plus efficace est celle qui contribue à la mise en place d'institutions qui, avec la coopération d'un maximum de personnes mobilisant leur potentiel d'auto-aide, peuvent pratiquer la prévention active des catastrophes. Par exemple, dans la zone du Sahel écologiquement très instable et menacée de sécheresse, nous finançons des projets qui, de concert avec les paysans locaux, mettent au point des techniques simples protégeant le sol de l'érosion et permettant d'exploiter au mieux les faibles précipitations. A un stade ultérieur seront élaborés de vastes plans d'utilisation des sols dans les villages. Cela doit permettre d'enrayer tant que possible la désertification croissante et de donner une chance à un développement autonome au lieu de risquer de rendre la région dépendante de l'aide externe.

J'insiste sur ces approches de solution parce que nombre d'autres expériences nous ont enseigné que la haute technologie permet certes de répondre à bien des questions scientifiques mais qu'elle ne se traduit que faiblement dans notre travail quotidien, sans parler du rapport coûts-bénéfices déjà problématique de nombreux programmes dits de haute technologie. Celui qui pose ici des exigences contraires devrait les réaliser par intérêt économique propre. S'y ajoute que la coopération au développement ne peut guère faire œuvre de recherche scientifique fondamentale.

Mon second point de vue est qu'il ne faut pas considérer la prévention des catastrophes comme une priorité parmi une trentaine d'autres priorités politiques concurrentes. En vertu de notre principe «aide à l'auto-aide», nous accordons notre appui aux pays partenaires ainsi qu'à leurs gouvernements qui tiennent également ces tâches intersectorielles pour prioritaires. Et ce, pas seulement après la catastrophe quand l'exigence d'actions de

suivi consécutives à l'aide humanitaire internationale est justifiée. La fiabilité de l'aide humanitaire internationale ne devrait pas rendre superflus les efforts des gouvernements des pays particulièrement vulnérables pour développer la prévention et l'atténuation des catastrophes.

Notre comité national de l'IDNDR nous suggère — à raison assurément — d'accepter l'offre de coopération dans ce domaine à toutes les négociations gouvernementales avec les pays particulièrement touchés. Je ne connais malheureusement que quelques cas où cette offre a été acceptée aux dépens d'autres priorités. Le seul aspect positif dans ce contexte est la coopération internationale à la lutte préventive contre les migrations de criquets pèlerins connues depuis les temps bibliques pour causer des famines d'ampleur désastreuse. Depuis 1986, la République fédérale d'Allemagne a apporté, à titre d'aide bilatérale, une contribution d'environ 15 millions de DM à cette cause. Les pays concernés avaient eux-mêmes déployé des efforts considérables qui firent que nous avons obtenu le plein appui de notre parlement et les fonds requis.

Le niveau qu'a fixé cette coopération internationale sous l'égide de la FAO devrait être maintenu. La Conférence Mondiale à Yokohama est une bonne occasion d'élaborer des positions communes des pays industriels et des pays en développement ainsi que des organisations internationales. La présente Table Ronde se propose de préparer le terrain à cette fin.

3. LA CONTRIBUTION DU MINISTERE FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES A LA PREVENTION DES CATASTROPHES ET AU CONTINUUM DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Klaus Holderbaum

Chef du Groupe de travail «Aide Humanitaire»
Ministère des Affaires Etrangères, Bonn

Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les salutations du représentant du Gouvernement fédéral pour l'aide humanitaire. Son Excellence l'Ambassadeur Dr Eiff aurait aimé prendre part à cette table ronde, mais d'autres engagements importants l'ont malheureusement retenu à Bonn.

Peut-être vous demandez-vous ce que la politique étrangère a à voir avec le sujet de cette table ronde «Politiques de prévention et d'atténuation des catastrophes en vue d'un développement durable».

La thématique suggère que l'autorité compétente est ici le Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ), mais la table ronde a pour sous-titre «Réunion préparatoire à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles à Yokohama/Japon en mai 1994».

J'aimerais expliquer pourquoi le Ministère Fédéral des Affaires Etrangères est non seulement intéressé par votre table ronde, mais pourquoi il se juge en outre compétent et à même d'apporter une contribution. Au sein du Gouvernement fédéral, le Ministère des Affaires Etrangères est responsable de l'aide aux victimes des catastrophes et aux réfugiés, c-à-d des secours humanitaires d'urgence que nous considérons comme une aide à la survie. En principe, cette aide est conçue comme étant de très courte durée. Les tâches assignées au Ministère des Affaires Etrangères spécifient expressément que cette aide est apportée en sus de l'aide au développement qui est du ressort du BMZ.

Lorsqu'en 1989 l'Assemblée Générale des Nations Unies proclama les années 90 «Décennie Internationale de la Prévention des Catastrophes», il fut décidé au Gouvernement fédéral que les problèmes liés à la Décennie des Nations Unies relèveraient également de la compétence du Ministère des Affaires Etrangères. L'idée est ici que le Ministère des Affaires Etrangères ne devrait pas seulement intervenir après l'évènement mais qu'il doit aussi s'occuper des problèmes de préparation aux catastrophes et d'atténuation des dégâts.

Cela est justifié, opportun et logique. Le Ministère des Affaires Etrangères s'intéresse à ce sujet pour un autre motif. Comme il ne dispose que de 80 millions de DM pour l'aide aux réfugiés et victimes de catastrophes, et si vous comparez cette somme avec les fonds dont dispose, nous a dit le Dr

Popp, la coopération au développement, vous comprendrez que nous avons grand intérêt à ce que l'atténuation des dégâts soit réussie.

Aussi le Gouvernement fédéral allemand a-t-il contribué dans une large mesure en 1989 à l'instauration de la Décennie des Nations Unies qui fut proclamée le 22 décembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre de la Résolution 44/236.

L'Allemagne fut l'un des premiers pays à établir son propre Comité National de l'IDNDR. Le premier président de ce Comité était l'ancien Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères, Günther van Well, récemment décédé malheureusement. Il fut personnellement chargé par le Ministre des Affaires Etrangères de l'époque, Hans-Dietrich Genscher, de s'occuper des problèmes de la prévention des catastrophes. L'ex-ministre, Hans-Jürgen Wischnewski, préside depuis avril 1992 le Comité où le Ministère des Affaires Etrangères a un siège permanent.

Dans le cadre du très modeste budget que j'ai mentionné — 85 millions de DM en 1994 moins 10 % de fonds bloqués — nous disposons de deux millions de DM pour les tâches liées à l'IDNDR. Les dépenses engagées doivent toujours être en rapport avec l'étranger sauf une exception notable: le Parlement nous a permis de financer les frais du bureau du Comité Allemand de l'IDNDR. Pour l'année 1993, ces frais se sont élevés à 600.000 DM.

Le reste des fonds dont dispose le Ministère des Affaires Etrangères au profit de l'IDNDR est affecté à des projets de moindre envergure, p. ex. financement de la participation de représentants de pays en développement aux conférences régionales de l'IDNDR ainsi qu'à la Conférence de Yokohama.

Suivant sa définition dans la Résolution correspondante, l'IDNDR est chargée des problèmes dus aux catastrophes naturelles. D'une manière générale, il s'agit de catastrophes telles que tremblements de terre, cyclones, inondations, etc. On est en droit de se demander si l'IDNDR ne devrait pas s'occuper également des «catastrophes naturelles causées par l'homme» comme p. ex. la catastrophe écologique déclenchée dans la foulée de la guerre du Golfe par les Iraquiens qui avaient mis le feu aux puits de pétrole au Koweït.

Ces trois dernières années, le Ministère des Affaires Etrangères a constaté que l'aide humanitaire accordée à la suite de catastrophes naturelles a diminué en termes des fonds administrés par nos soins. Cela ne veut pas dire que le nombre des catastrophes naturelles a diminué ni que l'ampleur des dégâts est moindre. Cela veut dire simplement qu'il s'est produit d'autres catastrophes de bien plus grandes dimensions. En pourcentage, cela veut dire que les catastrophes à caractère politique (conséquences des guerres) absorbent 90 à 95 % de l'aide du Ministère des Affaires Etrangères en comparaison avec les catastrophes naturelles.

Permettez-moi de mentionner ici l'expression souvent utilisée de «développement soutenu» qui veut dire en fait développement durable.

Le Dr Popp a commenté le terme «continuum» qui a également quelque chose à voir avec le développement soutenu et la durabilité. Tandis que le Ministère des Affaires Etrangères est chargé des secours d'urgence, le BMZ fournit une assistance structurelle, c-à-d une coopération au développement à court et moyen terme. Mais on s'est aperçu qu'il existe un vide entre ces deux formes d'aide. Les mesures visant à réhabiliter, reconstruire ou relancer les processus économiques ont été négligées jusqu'ici. Le Ministère des Affaires Etrangères (qui s'occupe des secours d'urgence) ne se considère plus responsable tandis que le BMZ ne se considérait pas encore responsable. Pour clarifier cette question, les deux ministères coopèrent intensivement depuis un an et demi afin de combler ce vide. Dans le cas idéal, les secours humanitaires d'urgence devraient être immédiatement suivis d'actions de coopération au développement. Citons un exemple:

Depuis le début de la guerre dans l'ex-Yougoslavie, le Ministère des Affaires Etrangères s'y occupe activement des secours d'urgence. Dans cette situation, il ne s'agit pas uniquement d'aider la population en détresse en lui fournissant médicaments, nourriture, vêtements et logements, mais l'aide d'urgence doit aussi lui permettre de prendre un nouveau départ. C'est ainsi que nous avons jugé utile de fournir des semences aux paysans de Bosnie centrale quand cela était possible. Cela donna lieu à un débat pour savoir sur quel budget cette action devait être financée, sur le budget du Ministère des Affaires Etrangères ou du BMZ. Dans une lettre, Carl-Dieter Spranger, Ministre du BMZ, a déclaré qu'il considérait cette tâche comme incombant à son Ministère.

Le Ministère des Affaires Etrangères a bien accueilli cette offre en raison de son faible budget. De toute façon, l'aide alimentaire est du ressort du BMZ. Le BMZ dispose ici de ressources bien supérieures au budget du Ministère des Affaires Etrangères affecté à l'aide humanitaire d'urgence à l'échelle internationale.

Tout comme un continuum est nécessaire pour passer de l'aide d'urgence à la coopération au développement, ce concept peut également s'appliquer à la prévention et à l'atténuation des catastrophes. Ces deux tâches viennent avant l'aide humanitaire. En même temps, elles doivent faire partie intégrante de toute planification responsable de la politique de développement.

En ce sens, le thème de la conférence qui s'ouvre aujourd'hui représente une étape importante des préparatifs de la Conférence Mondiale de l'IDNDR à Yokohama en mai 1994. Le Ministère des Affaires Etrangères porte un vif intérêt à ces deux manifestations auxquelles il souhaite un grand succès.

4. GRANDS AXES DE L'ACTION FUTURE DU COMITE ALLEMAND DE L'IDNDR

présentés par
Winfried Böll
Vice-Président

1. Situation de départ

Le 22. 12. 1989, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la résolution 44/236 proclamant les années 90 «Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles». Cette résolution des Nations Unies est basée sur une conception essentiellement technique et scientifique de la prévention des catastrophes. Cependant, la résolution 46/182 du 19. 12. 1991 portant sur le renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire d'urgence des Nations Unies met fortement l'accent sur l'importance vitale de la croissance économique et du développement durable pour la prévention des catastrophes naturelles et autres calamités. Mais surtout, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est déroulée à Rio de Janeiro en juin 1992 a renforcé l'attention sur les causes socio-économiques des catastrophes — pauvreté, croissance démographique, effet de serre d'origine humaine.

Des indicateurs socio-économiques et écologiques signalent que notre planète devient de plus en plus sujette aux catastrophes. La nécessité d'un développement durable, la Conférence de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement l'a montré, est reconnue par la plupart des pays. Toutefois, les décisions requises à cet effet n'ont encore été prises dans une mesure suffisante ni au niveau politique, ni au niveau opérationnel. Parmi les grands défis auxquels il importe de trouver une réponse, on peut citer en s'appuyant sur le plan Action 21 adopté à Rio de Janeiro les questions suivantes:

- modifications radicales, dans les pays du Nord et du Sud, des structures de consommation et des procédés de production vers un mode économique et un mode de vie ménageant l'environnement et le climat. Ceci concerne en priorité les pays industrialisés, qui occasionnent près des quatre cinquièmes des nuisances écologiques (société de surabondance),
- mise en place de conditions politiques, sociales et économiques favorables au niveau des différents pays du Tiers Monde et soutien de ces processus nationaux de développement par l'instauration de conditions positives au niveau global,
- ralentissement aussi rapide que possible de la forte croissance démographique.

Tant que l'on n'aura pas obtenu dans ces domaines de succès notables, il ne saurait être question de développement durable, même si aucun pro-

gramme de politique du développement ne renonce à cette étiquette à la mode.

Ceci s'applique aussi aux mesures de réduction de la vulnérabilité, qui dans les conditions actuelles n'ont que caractère de protection transitoire ou d'aide à court ou à moyen terme à la survie. Les ouvrages protecteurs aujourd'hui érigés dans le Golfe du Bengale contre les cyclones tropicaux devront vraisemblablement, en raison de la montée prévue du niveau de la mer, c'est-à-dire du recul de la côte et de l'accroissement de l'ampleur des marées, être reconstruits dans l'intérieur du pays au cours des prochaines décennies. L'augmentation de la pression démographique entraîne l'installation d'un nombre toujours croissant d'hommes dans des régions menacées de catastrophes. La pauvreté risque de faire échouer les mesures de sécurité; c'est ainsi par exemple que sur l'île de Luçon, aux Philippines, des habitants refusèrent après le séisme de 1990 d'être évacués vers une région moins menacée, le gouvernement ne pouvant leur offrir en contrepartie ni suffisamment de terres ni de crédits pour la construction de maisons.

Le Comité allemand de l'IDNDR a l'année dernière notablement progressé dans son travail par le lancement de projets, des partenariats, des dialogues politiques et le travail de sensibilisation du public. Les bases sociales et économiques parfois fragiles sur lesquelles sont actuellement fondées les mesures de prévention des catastrophes n'ont cependant pas encore assez été étudiées. Tant que ces bases continueront d'être rongées, toute réduction durable de la vulnérabilité sera impossible. Cela ne signifie pas que les acteurs de la prévention des catastrophes peuvent rester inactifs jusqu'à la réalisation des décisions de Rio de Janeiro. Ils doivent cependant avoir conscience que le degré de durabilité des mesures de prévention est dans une large mesure lié aux progrès de la mise en œuvre des décisions de Rio de Janeiro.

2. Mesures technico-organisationnelles de prévention des catastrophes (prévention au sens étroit)

Les mesures technico-organisationnelles de prévention des catastrophes ne peuvent à elles seules réduire la vulnérabilité croissante, mais tout au plus la contenir provisoirement. Pour réduire la vulnérabilité, il est en outre impératif de lutter contre les causes socio-économiques des catastrophes évoquées plus haut. Mais tant que les réformes structurelles requises ne sont pas réalisées et ne produisent pas d'effets, l'augmentation des risques de catastrophe impose des exigences technico-organisationnelles accrues à la prévention des catastrophes. Le Comité soutient ces mesures par les moyens suivants:

- Lancement de programmes scientifiques et de projets pré-opérationnels orientés sur les besoins de protection contre les catastrophes des pays en

développement et de la République fédérale d'Allemagne: une tâche importante des instances du Comité consistera à l'avenir à œuvrer en faveur d'une intégration des questions liées aux catastrophes dans les programmes de recherche en cours et nouveaux touchant à la problématique des catastrophes et à soutenir autant que possible la préparation de projets pré-opérationnels par des séminaires, etc.

- Elaboration et publication d'une vue d'ensemble des études scientifiques en cours et prévues en Allemagne sur la prévention des catastrophes dans les pays industrialisés et en développement ainsi que des projets opérationnels menés dans les pays en développement avec le soutien de l'Allemagne. Ce relevé devra être publié en trois langues sous forme d'un livre et mis à la disposition de toutes les organisations concernées en Allemagne et à l'étranger.
- Mise en place d'une task force scientifique devant intervenir dans le monde entier en cas de catastrophe et contribuer par un constat global de l'évolution des dommages à une réduction à court, moyen et long terme de l'ampleur des catastrophes. Ce travail de mise en place a déjà commencé par la fondation du «Comité allemand task force séismes».
- Activités en faveur d'un renforcement de l'intégration des mesures de prévention des catastrophes dans la coopération des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en matière de politique de développement: ce processus a été engagé par un séminaire mené en juin 1992 et poursuivi par deux rapports d'expertise élaborés sur ce thème. Les recommandations adoptées à ce sujet par le Comité en étroite collaboration avec différentes organisations non gouvernementales ont été transmises aux instances compétentes du Parlement et du Gouvernement. Des consultations politiques sont prévues sur ce thème notamment avec le Ministère fédéral de la coopération économique et du développement et les commissions parlementaires compétentes ainsi qu'avec la Commission de la CE. Par ailleurs, un rapport d'expertise complémentaire est prévu sur la liaison de l'aide humanitaire et de la prévention des catastrophes dans les pays en développement.
- Appui conceptuel et politique de la coordination des mesures préparatoires de l'aide humanitaire: il s'agira ici de continuer à soutenir le processus de coordination qui a été engagé par le «Cercle de consultations aide humanitaire», dont le Comité de l'IDNDR est co-fondateur, ainsi que par un rapport d'expertise élaboré à la demande du Comité sur l'intégration des forces armées allemandes dans l'aide humanitaire et suivi par un symposium.
- Constitution de partenariats dans le domaine de la prévention des catastrophes avec respectivement un pays ou une région en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine: le Bureau du Comité s'est prononcé pour un partenariat avec le Nicaragua, le Maghreb et le Kirghizistan/l'Ouzbékistan. Les partenariats visent à une coopération dans les questions scientifiques, techniques et humanitaires de la prévention des

- catastrophes. Des mesures initiales ont été engagées en vue de tels partenariats avec le Nicaragua ainsi qu'avec l'Ouzbékistan/le Kirghizistan.
- Sensibilisation de l'opinion publique et des instances politiques aux risques de catastrophes et aux mesures indispensables de prévention des catastrophes.

3. Réduction durable de la vulnérabilité (prévention au sens large)

Les conditions globales d'une réduction durable de la vulnérabilité n'étant toujours pas en place sur le plan de la politique de l'environnement et du développement, l'une des tâches prioritaires du Comité doit consister à contribuer à l'action en faveur de l'instauration des mesures requises à cet effet, c'est-à-dire de la volonté politique et sociale d'agir. Mais même si les décisions prises lors de la conférence de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement sont mises en œuvre rapidement, force est cependant d'escompter dans l'immédiat une recrudescence de la vulnérabilité. A l'issue de la décennie, le travail du Comité sera évalué notamment en fonction de ses contributions à la réduction de la vulnérabilité.

Le Comité allemand de l'IDNDR n'est cependant pas une organisation qui, comme «German Watch», «Eine Welt für alle» ou d'autres associations de politique de l'environnement et du développement, concentre ses activités sur le travail de pression politique, c'est-à-dire se consacre à réclamer de nécessaires orientations de la politique de l'environnement et du développement. Le Comité ne dispose pas de ressources financières ni humaines suffisantes à cet effet. Par ailleurs, la mission du Comité s'oriente sur des questions concrètes de la prévention des catastrophes. Ce constat n'exonère cependant pas le Comité de sa responsabilité politique de participation à la mise en œuvre des décisions de Rio de Janeiro et aux recommandations de la Commission d'enquête de la Diète fédérale sur la protection de l'atmosphère terrestre. Il devrait au contraire apporter à ce processus la compétence scientifique, technique et de politique du développement qui est la sienne en matière de vulnérabilité et de prévention des catastrophes.

Pour la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête de la Diète fédérale sur la protection de l'atmosphère terrestre et des décisions de Rio de Janeiro, le Comité allemand de l'IDNDR pourra adopter les axes d'action suivants:

- Intégration de la recherche sur les catastrophes dans le «Concept-cadre de recherche sur les modifications globales de l'environnement» adopté par le gouvernement fédéral en avril 1992, notamment pour les grands axes Recherche sur le climat et les répercussions du climat, Disponibilité de l'eau dans un monde en mutation et Programme international sur la géosphère et la biosphère; une importance particulière revient dans ce cadre à la recherche sur les répercussions du climat. C'est ainsi que les

répercussions des phénomènes naturels extrêmes constituent dans tous les programmes de recherche définis par le «Intergovernmental Panel of Climate Change» pour le domaine «Impact of Climate Change and Response Options» un élément majeur. En Allemagne, la recherche sur les répercussions du climat est menée surtout par le nouvel Institut de Potsdam pour la recherche sur les répercussions du climat, le «Potsdamer Institut für Klimafolgenforschung». Le travail de recherche de cet institut est basé sur une réflexion interdisciplinaire combinant les démarches scientifique et sociale de recherche.

- Analyse des répercussions à moyen et long terme de la croissance démographique, de la pauvreté, du mode économique et des modifications climatiques et des changements culturels sur la vulnérabilité de certaines régions:

Les grands axes de tels programmes interdisciplinaires de recherche pourraient porter par exemple sur les répercussions des risques évoqués sur le bilan hydrologique d'une région ainsi que sur les mesures d'adaptation requises, notamment

- a) modifications de l'importance quantitative des précipitations et de leur variabilité, fréquence des fortes précipitations et durée des périodes de sécheresse,
- b) répercussions physiques (par exemple dégradation de la végétation, désertification, inondations, conséquences sur les barrages de retenue, autres dommages causés à l'environnement),
- c) répercussions sur l'agriculture pluviale, disponibilité de l'eau douce pour l'agriculture irriguée et l'alimentation en eau potable,
- d) conséquences socio-économiques,
- e) stratégies d'adaptation et de prévention.

De tels projets seraient en étroite corrélation thématique avec les grands axes soutenus par le Ministère fédéral de la recherche et de la technologie: Recherche sur les répercussions du climat, Disponibilité de l'eau dans un monde en mutation, et Programmes internationaux sur la géosphère et la biosphère.

Un tel programme interdisciplinaire de recherche combinant les démarches scientifique et sociale pourrait constituer le cœur du partenariat envisagé par le Comité de l'IDNDR avec le Maghreb. Cette région présente déjà d'importantes atteintes à l'environnement et doit s'attendre à une croissance démographique depuis 65 millions actuellement à 130 millions en l'an 2020. En outre, cette région semi-aride est particulièrement menacée par les changements climatiques.

- Récapitulation et collecte régulières des principaux résultats de la recherche en matière de catastrophes, et communication de ces résultats à la politique et à l'opinion publique: comme pour le lancement de programmes de recherche, le Comité allemand de l'IDNDR et notamment

sa commission scientifique devraient également jouer un rôle de catalyseur dans la transmission des résultats de la recherche intéressants pour l'action politique.

Un tel engagement de l'IDNDR en faveur d'une prévention durable des catastrophes signifie surtout un défi lancé à la science et à la sensibilisation du public.

- Réalisation de séminaires sur les répercussions d'une vulnérabilité accrue sur divers secteurs économiques, notamment celui de la réassurance.